

ARCOP

Une acquisition de véhicule au ministère du Tourisme annulée pour « graves irrégularités » P. 5



Coupe du monde 2026

L'Afrique entre dans l'histoire avec 9 nations en 16èmes de finale P. 7



Récépissé
N° 0149 / 14 / 03 / 01 / HAAC

Nouvelle Opinion

Prix: 250 Fcfa

Hebdomadaire togolais d'informations générales d'analyses et de publicité

N° 963 du 29 juin 2026

Climat des affaires



Le Togo mise sur un dialogue inédit avec les investisseurs européens pour consolider son attractivité P.3

Assemblée nationale

Fin de la première session ordinaire avec 4 lois économiques adoptées P. 4



Année internationale des agricultrices P.4

Les femmes rurales au centre de la transformation agricole



Cybersécurité P.4

L'exécutif élargit les missions de Cyber Defense Africa aux drones

Togo

La SONAFIR prend la relève de la SAFER pour booster le financement des routes

Le Togo change de braquet pour l'entretien de son réseau routier. Le Conseil des ministres a adopté le vendredi 26 juin dernier un décret portant création de la Société nationale de financement routier, SONAFIR. Elle remplace la Société autonome de financement de l'entretien routier, SAFER, créée en 2012. L'ambition est claire : mobiliser plus de ressources face à des besoins qui explosent.

Pendant plus de 10 ans, la SAFER a collecté les redevances routières et taxes carburant dédiées à l'entretien. Mais les évaluations sont sans appel :

l'institution montre ses limites. Le linéaire de routes à maintenir s'allonge, les dégradations s'accumulent et le déficit de financement se creuse. Le cadre ancien n'arrive plus à suivre le rythme.

Une nouvelle structure, des outils renforcés

La SONAFIR hérite des missions de la SAFER : collecter les ressources du secteur routier et assurer leur allocation. Sauf qu'elle va plus loin. Le décret lui donne des prérogatives élargies pour diversifier ses sources de financement. Concrètement, elle pourra émettre des



obligations de financement routier, s'adosser à des investisseurs institutionnels et monter des partenariats avec des bailleurs internationaux.

L'idée est aussi d'innover. La SONAFIR pourra créer des fonds spécialisés et structurer des montages hybrides qui mêlent argent public et privé. L'objectif : transformer une route en actif productif. Une chaussée bien entretenue, c'est moins de pannes, moins d'accidents et des coûts de transport en baisse pour l'économie.

Une clarification des rôles

Le décret sépare net les responsabilités. La SONAFIR se charge de trouver et d'orienter l'argent. AEROUTE TOGO garde la maîtrise d'ouvrage déléguée et pilote les chantiers. Fini les chevauchements. Cette division du travail vise une exécution plus rapide et plus efficace.

Un signal envoyé aux investisseurs

Au-delà du Togo, l'Afrique de l'Ouest fait face au même

casse-tête : un stock de routes dégradées et des budgets publics sous tension. En créant la SONAFIR, Lomé veut rassurer. Un investisseur ou un concessionnaire routier veut une garantie : des revenus stables pour rembourser ou être payé. La SONAFIR est censée apporter cette prévisibilité.

Reste un chantier : le cadre juridique devra préciser les flux de revenus alloués à la SONAFIR, ses indicateurs de performance et ses conditions de refinancement. C'est sur ces détails que se jouera l'efficacité de la réforme.

Avec la SONAFIR, le Togo mise donc sur de nouveaux instruments financiers pour combler le goulot d'étranglement du secteur routier. Le pari : que la nouvelle société transforme durablement la capacité du pays à entretenir et développer ses routes.

Dieudonné

Togo

Création de l'AGEROUTE TOGO pour accélérer et mieux piloter ses projets routiers

Le gouvernement togolais a acté la création de l'Agence des travaux et de gestion des routes du Togo, AGEROUTE TOGO, lors du Conseil des ministres du 26 juin 2026. L'adoption d'un décret consacre la mise en place de cette nouvelle structure dédiée à la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets routiers.

L'objectif est de répondre à un constat récurrent : la

réception des ouvrages.

Cette réforme s'inscrit dans la dynamique de modernisation de l'action publique et de renforcement de la gouvernance du secteur. En regroupant les compétences et en clarifiant les responsabilités, le gouvernement entend gagner en cohérence, sécuriser les délais et optimiser l'usage des ressources allouées aux



dispersion des responsabilités institutionnelles, les surcoûts et les retards d'exécution freinent l'efficacité des investissements dans le secteur routier. Face à ces difficultés, l'exécutif a fait le choix de centraliser le pilotage autour d'une agence spécialisée. AGEROUTE TOGO aura pour mission d'assurer la conception, le suivi et la réalisation des chantiers, du lancement des études jusqu'à la

infrastructures routières.

Avec AGEROUTE TOGO, le Togo se dote d'un outil technique capable de mieux planifier, exécuter et contrôler ses projets routiers. L'ambition affichée est de rendre les investissements plus visibles sur le terrain et d'améliorer durablement la qualité du réseau national.

Edoh

Marchés publics au Togo

La Banque mondiale forme les acteurs à l'intégrité et à la transparence

Lomé a accueilli les 15 et 16 juin 2025 une session de deux jours sur l'intégrité dans la gestion des projets financés par la Banque mondiale au Togo. La rencontre, ouverte par M. Aftar Touré Morou, Directeur général

de la Banque mondiale est simple : renforcer la transparence, l'équité et l'efficacité dans l'utilisation des ressources publiques. Il s'agit d'ancrer le respect des principes d'intégrité et de bonne gouvernance dans

d'Ivoire, le Togo, le Bénin et la Guinée.

Pendant deux jours, les participants ont été outillés sur des thématiques très concrètes. Il a été question des mécanismes de gestion des



par intérim de l'Autorité de régulation de la commande publique, a réuni l'ensemble des maillons de la chaîne de la commande publique.

Dès la première journée, l'ARCOP et la Direction nationale du contrôle de la commande publique ont travaillé avec les corps de contrôle de l'État : Inspection générale d'État, Inspection générale des finances, Direction nationale du contrôle financier et Inspection générale du Trésor. Étaient également présents des Personnes Responsables des Marchés Publics, des spécialistes en passation des marchés et des coordonnateurs de projets.

L'objectif affiché par la

conduite des projets, pour que les fonds de développement arrivent réellement aux bénéficiaires.

Les travaux ont été conduits par des experts du Groupe de la Banque mondiale. Mme Dominique Isabelle Kayser, spécialiste principale en risque d'intégrité, a ouvert le cycle avec M. Adu-Gyamfi Abunyewa, directeur sectoriel de la passation des marchés pour l'Afrique de l'Ouest. Ils ont été rejoints par M. Kouami Hounsinou Messan, coordonnateur sous-régional pour le Sénégal, la Mauritanie, le Cap-Vert, la Guinée-Bissau et la Gambie, et M. Abdoulaye Keita, coordonnateur pour la Côte

plantes et de recours de la Banque mondiale, de la détection des irrégularités dans les procédures de passation, de l'intégrité financière, de la traçabilité des fonds et des risques fiduciaires liés à l'exécution des projets.

Au-delà de la formation, cette initiative vise à installer un environnement des affaires plus sain et plus compétitif au Togo. En renforçant les capacités des régulateurs, des contrôleurs et des acteurs de terrain, la Banque mondiale veut s'assurer que chaque franc mobilisé pour le développement produit l'impact attendu sur le terrain.

Komi

Cybersécurité

L'exécutif élargit les missions de Cyber Defense Africa aux drones

Le gouvernement vient d'adopter en Conseil des ministres du vendredi 26 juin 2026, un décret qui refond le cadre réglementaire de Cyber Defense Africa, (CDA), pour lui permettre d'investir dans le secteur des drones.

Créée en 2019 et réorganisée un an plus tard, la société publique avait jusqu'ici pour mission principale d'appuyer l'État dans la prévention et la riposte aux cybermenaces. Le nouveau texte élargit

officiellement son périmètre. CDA est désormais habilitée à concevoir, produire, assurer la maintenance et commercialiser des drones aériens, terrestres et maritimes.

L'amendement statutaire, d'abord approuvé par l'assemblée générale de l'entreprise, vient d'être entériné au niveau réglementaire.

Cette décision intervient alors que les exigences en matière de cybersécurité et de protection des infrastructures critiques évoluent rapidement. Pour



l'exécutif, il s'agit de donner à CDA les outils juridiques et opérationnels pour accompagner les projets stratégiques en cours dans la sécurité numérique et les technologies de défense. Le gouvernement veut ainsi aligner l'entreprise sur les réalités d'un environnement où les menaces sont de plus en plus hybrides, à la

croisée du numérique et du physique.

La montée en compétence de CDA s'inscrit aussi dans une logique d'usage concret. Les drones ne sont plus réservés au seul domaine militaire. Au Togo, ils sont appelés à intervenir dans la surveillance d'ouvrages stratégiques, la protection des aires protégées, la cartographie,

la gestion des risques, ou encore dans les dispositifs de sécurité civile et de recherche-secours. En actualisant son statut, l'État offre à la société publique la latitude d'intervenir sur l'ensemble de cette chaîne de valeur, de la conception à la commercialisation.

Avec cette réforme, Cyber Defense Africa sort du seul champ de la cybersécurité pour devenir un acteur plus large de la sécurité technologique nationale. L'ambition affichée est de consolider son rôle dans le dispositif étatique tout en lui permettant de répondre à une demande croissante en solutions souveraines et adaptées au contexte togolais.

Agbé

Climat des affaires

Le Togo mise sur un dialogue inédit avec les investisseurs européens pour consolider son attractivité

Le Togo a franchi une nouvelle étape dans sa stratégie d'attractivité le vendredi 26 juin dernier à Lomé. Présidée par Dr Sandra Ablamba Johnson, Ministre, Secrétaire général de la Présidence du Conseil, s'est tenue la première session du Dialogue tripartite entre le gouvernement togolais, l'équipe

permettre d'améliorer les conditions d'activité des entreprises européennes déjà présentes au Togo et d'en attirer de nouvelles, notamment dans les segments à forte valeur ajoutée. En contrepartie, le gouvernement attend de ces investissements un ancrage local renforcé, une montée en

à la digitalisation des services publics, à la simplification administrative et à la modernisation fiscale. Ces résultats traduisent une volonté constante d'offrir aux investisseurs un environnement plus favorable à l'initiative privée, a-t-elle indiqué, en rendant hommage au Président du

davantage orienté vers les résultats.

L'Union européenne partage cette ambition. L'ambassadeur Gwilym Ceri Jones a salué le lancement de cette nouvelle dynamique, qu'il veut structurée, soutenue et surtout très concrète. L'enjeu est d'encourager davantage d'investissements européens au service de la croissance et de l'emploi au Togo, dans la logique de Global Gateway. Il a remercié le gouvernement togolais pour sa détermination et félicité Eurocham Togo, qui assurera le suivi opérationnel auprès de ses membres et des quelque 300 entreprises européennes déjà

l'intégration du pays dans les chaînes de valeur mondiales. Eurocham se donne pour mission de maximiser cet impact positif au bénéfice de la nation.

Cette première session inaugure ainsi une nouvelle architecture de coopération économique fondée sur la concertation permanente, la confiance et la recherche de résultats mesurables. Le gouvernement togolais, l'Équipe Europe et Eurocham Togo réaffirment leur volonté commune de faire de ce dialogue un mécanisme de long terme, orienté vers des projets structurants et l'accélération des investissements au service du



Europe et Eurocham Togo. La rencontre s'est déroulée en présence du ministre délégué chargé de la Promotion des investissements et de la souveraineté économique, Arthur Lilas Trimua, de l'ambassadeur de l'Union européenne au Togo, Gwilym Ceri Jones, et du président d'Eurocham Togo, Charles Kokouvi Gafan, ainsi que de représentants des États membres de l'Équipe Europe, d'administrations publiques, d'entreprises européennes, d'organisations internationales et d'acteurs du secteur privé togolais.

En instituant un mécanisme permanent de concertation qui se réunira deux fois par an, les trois parties affichent une volonté de stabiliser leur coopération sur le long terme. L'objectif est clair : ancrer la relation dans la concertation, la prévisibilité et le suivi des engagements pris. Ce cadre doit

compétences de la main-d'œuvre togolaise, une meilleure intégration des PME nationales dans les chaînes de valeur, la promotion du contenu local et une consolidation des recettes publiques.

Pour soutenir cette dynamique, le Togo entend s'appuyer sur la stratégie Global Gateway de l'Union européenne, qui mobilise plus de 150 milliards d'euros pour l'Afrique sur la période 2021-2027. Dr Sandra Ablamba Johnson a salué une initiative qui intervient alors que le multilatéralisme est fragilisé. Elle a rappelé que ce dispositif s'inscrit dans la politique gouvernementale qui fait du secteur privé le moteur de la croissance, de l'innovation, de l'emploi et de la mobilisation des ressources. Selon elle, les réformes engagées ont consolidé le cadre macroéconomique et renforcé l'attractivité du pays, qui se distingue parmi les meilleurs réformateurs du continent grâce

Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, pour son engagement dans la conduite des réformes et sa vision d'un secteur privé partenaire de la transformation économique.

La ministre a réaffirmé la détermination du gouvernement à faire de ce dialogue tripartite un instrument durable de coopération économique, capable de générer des projets structurants, de renforcer la confiance entre acteurs publics et privés et de créer des emplois décents pour la jeunesse. Elle a également exprimé la reconnaissance du Togo à l'Équipe Europe et aux partenaires bilatéraux européens pour leur accompagnement des projets structurants, avant d'exhorter l'ensemble des parties à transformer une coopération historiquement solide en un véritable partenariat économique puissant, durable et mutuellement bénéfique, à travers un cadre de dialogue plus affirmé, plus structuré et

présentes dans le pays.

Les échanges ont mis en avant les atouts du Togo comme plateforme logistique régionale, au cœur du corridor Abidjan-Lagos. Les investissements dans les infrastructures portuaires, énergétiques et numériques renforcent progressivement l'attractivité du pays et créent les conditions d'émergence de nouvelles chaînes de valeur régionales. Ce positionnement géographique constitue un avantage compétitif pour attirer des investissements dans le transport, la logistique, l'industrie et les services.

Charles Kokouvi Gafan a rappelé pour sa part la contribution historique des entreprises européennes à la transformation économique du Togo. Par leurs investissements, la création d'emplois, le transfert de compétences et leur contribution aux recettes publiques, elles favorisent

développement durable.

Les chiffres donnent la mesure de l'enjeu. Selon une étude de l'Union européenne, environ 312 entreprises européennes sont installées au Togo, dont 46 filiales de groupes européens. Elles interviennent dans le transport et la logistique, les industries manufacturières, l'agroalimentaire, l'énergie et l'eau, le BTP, l'hôtellerie-restauration, l'import-export, la communication et les services informatiques. Leurs activités génèrent un chiffre d'affaires d'au moins 800 milliards de FCFA, plus de 9 000 emplois directs et 25 000 emplois indirects. Dans l'agriculture, au moins 90 000 producteurs togolais sont intégrés aux chaînes de valeur agro-industrielles. Elles figurent également parmi les premiers contributeurs fiscaux du pays, illustrant leur poids dans l'économie nationale.

Elom

Assemblée nationale

Fin de la première session ordinaire avec 4 lois économiques adoptées

Le vendredi 26 juin dernier, le président de l'Assemblée nationale, Professeur Selom Komi Klassou, a mis fin à la première session ordinaire de l'année parlementaire. Ouverte le 7 avril à Lomé, cette session s'est conclue par une cinquième séance plénière marquée par l'adoption de quatre textes législatifs et la ratification des députés au sein des organisations interparlementaires, groupes d'amitié, réseaux et cellules parlementaires.

L'ensemble des quatre projets adoptés porte une forte dimension économique. Deux d'entre eux ont achevé leur parcours législatif après la navette avec le Sénat. Il s'agit de l'autorisation donnée au gouvernement d'adhérer au protocole OPRC-HNS 2000, relatif

à la préparation et à la lutte contre les pollutions par des substances nocives et potentiellement dangereuses, et de l'adhésion à la Convention internationale FIPOL 1992, qui institue le Fonds d'indemnisation pour les dommages causés par la pollution aux hydrocarbures.

Ces deux ratifications ont pour but de renforcer la protection du milieu marin togolais et de consolider la coopération internationale face aux risques de pollution. Le ministre de l'Économie maritime, Kokou Tengue, a salué des instruments devenus nécessaires avec l'intensification du transbordement en mer. « Protéger nos eaux, nos plages et ceux qui en vivent n'était donc pas une option, c'est un devoir », a-t-il affirmé, en rendant

hommage à la vision du Président du Conseil, Faure Gnassingbé, qui a placé l'économie bleue et la sécurité maritime au cœur des priorités nationales.

Les députés ont aussi validé en première lecture deux autres projets. Le premier ouvre la voie à la ratification de l'Accord BBNJ des Nations unies sur la biodiversité marine au-delà des juridictions nationales. Ce texte doit permettre au Togo d'accéder à des financements dédiés, dont ceux du Fonds pour l'environnement mondial, et de disposer d'un cadre juridique pour les activités menées en mer. Le second texte réforme l'organisation de la concurrence et la protection des consommateurs. Il vise à encadrer les pratiques commerciales déloyales, à



améliorer l'information et la transparence, et à créer une Commission nationale de la concurrence et de la protection des consommateurs chargée d'en garantir l'application. Pour le ministre du Commerce, Badanam Patoki, cette réforme doit contribuer à assainir le climat des affaires et à faciliter l'investissement.

Avant de lever la séance, le Professeur Klassou a remercié les parlementaires pour la qualité de leurs travaux sur trois mois. Il a

rappelé que la période d'intersession doit rester active : « L'intersession n'est pas un moment d'inaction », a-t-il indiqué, en appelant les députés à rester en contact avec les populations. La ratification des groupes parlementaires, intervenue juste avant le discours de clôture, répond aux exigences du bicaméralisme qui impose une représentation conjointe de députés et de sénateurs dans chaque structure.

Elom

Année internationale des agricultrices

Les femmes rurales au centre de la transformation agricole

Le coup d'envoi de l'Année internationale des agricultrices a été donné vendredi 26 juin 2026 à Lomé. Placée sous le thème « Femmes autonomisées, actrices de la transformation des systèmes agroalimentaires », cette année mondiale des Nations Unies vise à rendre visible le travail des femmes dans l'agriculture et à accélérer leur accès aux ressources.

Présidée par M. Konlani Dindioque, directeur de cabinet au ministère de l'Agriculture, de la Pêche, des Ressources animales et de la Souveraineté

Dindioque a rappelé la ligne du gouvernement : faire de l'autonomisation économique des femmes rurales une priorité de développement. « Investir dans les femmes agricultrices n'est pas seulement une exigence de justice sociale, c'est aussi un levier incontournable pour accélérer le développement du secteur agricole et transformer durablement nos systèmes agroalimentaires », a-t-il indiqué. Sous l'impulsion du Président du Conseil, Faure Gnassingbé, l'exécutif déploie des réformes ciblées. Dans les zones



Afrique et 19^e au monde pour les réformes en faveur de l'égalité juridique entre femmes et hommes.

Le représentant de la FAO au Togo, M. Ouyétoundé Djiwa, a salué les progrès tout en rappelant les blocages persistants. Les femmes forment près de 40 % de la main-d'œuvre agricole mondiale, mais l'accès à la terre, au crédit, aux intrants, aux technologies, aux marchés et au conseil reste inégal. L'évaluation genre FAO 2025 confirme que le Togo n'échappe pas à cette tendance. « Les inégalités auxquelles sont

confrontées les agricultrices peuvent être réduites grâce à des politiques publiques ambitieuses, des investissements ciblés et une participation effective des femmes aux instances de décision. L'Année internationale des agricultrices doit nous permettre de passer de la reconnaissance à l'action », a-t-il déclaré. Il a mis en avant le Mécanisme Forêts et Paysans, actif depuis 2019, qui appuie aujourd'hui près de 9 900 producteurs, dont une majorité de femmes.

Pour le Système des Nations Unies, cette année est une

tribune pour honorer les millions d'agricultrices qui nourrissent les populations, et un appel à lever les freins liés à la terre, au financement, à la technologie et à la prise de décision.

En résonance avec ses partenaires, le Togo réaffirme sa volonté de construire une agriculture plus inclusive et plus performante. L'enjeu : donner aux femmes rurales les moyens de peser pleinement sur la souveraineté alimentaire et la croissance économique nationale.

Kodjovi



alimentaire, la cérémonie a mobilisé la FAO, le Système des Nations Unies, le CTOP, le MAPRASA, le CADR, le ministère de l'Action sociale, et des productrices venues des cinq régions du Togo.

Le poids des femmes dans l'agriculture togolaise est déterminant. Maraîchères, transformatrices, éleveuses ou productrices, elles sont présentes à toutes les étapes, de la terre à l'étable, et assurent une contribution majeure à la sécurité alimentaire du pays.

Ouvrant les travaux, M.

d'aménagement agricole planifiées, l'accès aux parcelles, aux intrants, aux équipements et à l'accompagnement technique est facilité, avec l'objectif que 40 % au moins des bénéficiaires soient des femmes.

Cette orientation s'appuie sur des programmes comme le FSRP, ProMIFA et PRIMA-Togo, qui visent à élargir l'accès au financement, aux technologies et aux ressources productives. Elle trouve aussi un écho à l'international : le rapport Women, Business and the Law 2024 classe le Togo premier en

Ass Koffi, un an déjà!

Il y a 1 an déjà, notre très cher Koffi Clément Assagba s'est éteint, et une absence s'est installée, sans qu'aucune chose ne puisse la combler. Pourtant, en partant, il a aussi laissé en héritage sa force, ses principes, ainsi qu'une multitude de souvenirs qui nous arrachent un sourire, même en son absence.

La famille Assagba vous convie à un temps d'union en prières pour le repos de la personne regrettée et illustre.

En ce jour, loin des lamentations, nous honorons son existence plutôt que sa disparition.

Source : Lexpressnews.com.



Droits des femmes

L'association Ekina renforce les capacités des médias togolais

L'Association Ekina a ouvert, le mercredi 25 juin à Lomé, un atelier de deux jours à l'intention des professionnels des médias. Intitulée « Comprendre et défendre les droits des femmes dans les médias au Togo », la formation bénéficie du soutien du Fonds Pananetugri. Une vingtaine de journalistes, en majorité des femmes, prennent part aux travaux.

L'objectif est de consolider les connaissances sur les droits des femmes, les dispositifs juridiques de protection, et outiller les rédactions à produire des contenus plus attentifs aux enjeux de genre.

En lançant l'atelier, la

présidente d'Ekina, Hélène Doubidji, a rappelé le poids des médias dans la fabrication des représentations et la promotion de l'égalité. Elle a appelé à une couverture plus rigoureuse des sujets de genre pour faire reculer les stéréotypes encore récurrents dans les productions journalistiques.

Pour la HARC, représentée par Bahtembana Solitoke, le secteur reste marqué par des discriminations, des clichés et des cas de harcèlement qui freinent la place des femmes. Il a exhorté les participants à ancrer leurs pratiques dans les cadres légaux existants, afin d'élever le niveau d'exigence éthique et



professionnelle.

Le ministère des Solidarités, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfance, à travers son représentant ATCHALI Joseph, a réaffirmé la détermination du gouvernement à faire progresser l'égalité et les droits des femmes. Il a souligné le rôle des médias pour prévenir les violences basées sur le genre et

pour mieux informer le public. Il a salué l'initiative d'Ekina, qu'il considère comme un levier pour renforcer les compétences des journalistes et améliorer la qualité éditoriale sur ces thématiques.

Sur deux jours, les participants travaillent sur les instruments nationaux et internationaux de protection des

droits des femmes, ainsi que sur des techniques de rédaction et de production sensibles au genre. À l'issue de l'atelier, plusieurs d'entre elles rejoindront le programme « Ambassadrices Genre dans les Médias », pensé pour ancrer durablement la prise en compte du genre dans les rédactions togolaises.

Max

Blanchiment, fraude et IA

Lomé accueille l'élite africaine et européenne de la conformité

L'hôtel 2 Février de Lomé va accueillir les 8 et 9 juillet prochains la 3^e édition de la Grande Rencontre des Compliance et Risk Officers. Plus de 1 000 experts africains et européens de la conformité et de la gestion des risques sont attendus sous le haut patronage du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé. Venus de plus de 43 pays, ils viendront décortiquer un sujet devenu urgent : « La fraude, la corruption et les autres infractions sous-jacentes au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme à l'ère de l'intelligence artificielle ».

Le contexte ne laisse plus de place à l'attentisme. Les réseaux criminels transnationaux intègrent désormais des algorithmes pour automatiser leurs opérations et contourner les systèmes de détection classiques. Face à cette évolution, les institutions financières, les régulateurs et les cellules de renseignement financier doivent adapter leurs dispositifs. La rencontre de Lomé part donc d'un constat double : l'IA peut servir les circuits illicites, mais elle peut aussi devenir l'un des meilleurs outils de conformité si elle est bien maîtrisée.

Durant deux jours, les

échanges s'articuleront autour de cinq panels. Les participants reviendront sur l'intégration des Entreprises et Professions Non Financières dans le périmètre du GAFI, un chantier clé pour élargir le champ de la vigilance. Ils analyseront ensuite l'apport de l'intelligence artificielle dans les processus KYC et de diligence raisonnable, avant de s'intéresser à la détection proactive de la fraude grâce aux techniques et outils innovants. Un autre panel sera consacré à la prise en compte des Personnes Politiquement Exposées et des bénéficiaires effectifs dans l'évaluation des risques. La rencontre se clôturera par un atelier pratique sur la méthodologie de rédaction des procédures de contrôle interne, animé par David Fourier Affognon du Togo, Mustapha Bouzizoua de France et du Luxembourg, Dofanan Coulibaly de Côte d'Ivoire et David Kompaore du Burkina Faso.

Le niveau des intervenants donne la mesure de l'événement. Le discours inaugural sera assuré par Nathalie Goulet, sénatrice française, vice-présidente du groupe d'amitié France-Afrique de l'Ouest et auteure de "L'Argent du terrorisme". Sa keynote portera sur la lutte

contre le blanchiment, le trafic d'or, le trafic de migrants et la contrefaçon. Europol sera représenté par Quentin Mugg, commandant de police basé à Amsterdam, qui partagera son expérience sur les réseaux de blanchiment transnationaux. Geert Delrue, ancien commissaire judiciaire belge devenu expert en fraude économique et financière, interviendra sur les circuits de dissimulation de capitaux. Depuis Dubaï, Ilyas Berrajaa, Managing Director chez BPC Africa, présentera des solutions technologiques adaptées au contexte africain.

La représentation africaine sera forte avec Odjoulore Akakpo, Commissaire Divisionnaire et Directrice du renseignement financier à la

CENTIF-Togo, Khadidjatou Faye Fall, Secrétaire Générale de la CENTIF-Sénégal, et Vania Da Rosa, Présidente du Forum des Compliance Officers du GIABA et Chief Compliance Officer à la Banque Centrale du Cap-Vert. Le secteur bancaire sera également mobilisé avec Jean Luc Nzoubou, Directeur Général d'Advans Congo, Nina Fadiga, Head of Compliance Financial Institutions en Côte d'Ivoire, et Djimhotengar Djerassem, Executive Director et Chief Risk Officer chez Equity BCDC au Tchad. L'ouverture officielle sera marquée par la présence de Kossi Tenou, Président de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA.

L'événement est organisé par l'Association Togolaise des Compliance Officers, l'Africa

Compliance Academy et la CENTIF-TOGO, avec le soutien de la HAPLUCIA. Il bénéficie de l'appui du GIABA, de la BRVM, de l'AMF-UMOA et de plusieurs partenaires institutionnels engagés dans la lutte contre les flux financiers illicites et le renforcement des capacités en conformité sur le continent.

Junior

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicités
Récépissé
N° 0149 /14/ 03/ 01/ HAAC
Siège: Agbalépédogan

Directeur de publication:

El Hadj TCHAGNAO
Arimiyao
Cel: 91 36 37 55

Secrétariat de la Rédaction:

Agbékponou Junior

Rédacteurs:

Tchagnao El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroine Tchagnao
Stanislas

Mise en page

Benjamin Tchabi

Imprimerie

Yanidel print,
Tokoin Doumasséssé

Tirage:

2000 exemplaires

ARCOP

Une acquisition de véhicule au ministère du Tourisme annulée pour « graves irrégularités »

Le Comité de règlement des différends de l'Autorité de régulation de la commande publique a épinglé le ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts. Dans sa délibération n° 023-2026/ARCOP/CRD du 19 juin 2026, l'ARCOP a annulé la procédure d'acquisition d'un véhicule de fonction 4x2 de 15,9 millions FCFA, au terme d'une enquête ouverte après une dénonciation anonyme du 19 février 2026.

Tout est parti d'une alerte : l'auteur de la dénonciation pointait une procédure menée « en dehors » de la nouvelle Cellule de gestion des marchés publics. Selon lui, l'achat d'un véhicule NISSAN a été réalisé sans l'implication de la Personne responsable des marchés publics, ni de la CGMAP, ni de la Commission de contrôle des marchés publics. Pire, la demande de renseignement de prix n° 0001/MTCA/PRMP/2025 du 28 novembre 2025 présentait plusieurs manquements : absence de publication de l'avis, pas d'ouverture ni d'évaluation des offres, signature de l'avis d'attribution par le Directeur de cabinet sur papier en-tête de la PRMP, défaut de validation par la

CCMP et falsification de procès-verbaux.

Une procédure conduite hors cadre légal

Entendu par l'ARCOP, le PRMP du ministère, M. ADIKI Kpatcha, a affirmé n'avoir lancé aucune procédure en 2025 et 2026. Il a appris l'existence de l'achat à la veille de son audition, le 3 mars 2026, lors d'une séance avec l'Inspection Générale du Trésor. Le contrat, dit-il, a été signé par le ministre sans sa signature préalable, alors que c'est une pratique obligatoire.

Le Directeur des affaires administratives et financières, M. KEKE Yaovi, président de la CCMP, a reconnu avoir agi « sur instructions du ministre ». Il dit avoir contacté par téléphone trois fournisseurs pour des factures proforma, soumis les offres directement au ministre qui a choisi la moins-disante, sans rapport d'évaluation ni validation de la CCMP. Il a lui-même signé l'avis d'attribution en tant que président de la commission, rédigé le contrat et procédé à la réception et au paiement. Il reconnaît aussi avoir apposé les signatures des autres membres



de la CCMP sur un procès-verbal de réunion qui ne s'est jamais tenu.

Le membre de la CCMP, M. KPOBIE Bawilessim, a quant à lui nié toute participation et désavoué la signature portée à son nom.

Un fonds public soumis aux règles de la commande publique

L'ARCOP rappelle que le Fonds de promotion et de développement du tourisme, qui a financé l'opération, est un fonds public rattaché au ministère. Ses acquisitions ne peuvent donc échapper aux règles de transparence et de concurrence. Or, le DAAF a changé la procédure inscrite au PPM : une demande de renseignement de prix prévue pour 17 millions FCFA a été

remplacée par une consultation téléphonique, en violation du code des marchés publics. Pour l'ARCOP, c'est un « détournement de procédure » qui a donné l'apparence d'une mise en concurrence, alors que tout indiquait une attribution orientée vers JAPAN MOTORS.

Le Comité relève aussi l'absence de dossier d'appel à la concurrence avec spécifications techniques, l'absence d'ouverture et d'évaluation des offres par une commission ad hoc, la falsification du PV de la CCMP, la signature de la notification par le Directeur de cabinet à la place de la PRMP, et l'approbation du marché par le ministre sans la signature préalable de la PRMP. Un cumul de fonctions interdit par le décret n° 2018-171/PR.

Réception irrégulière et défaillance du contrôle financier

Le véhicule a été réceptionné et payé. Mais l'ARCOP s'interroge : sans spécifications techniques, sur quelle base la commission de réception a-t-elle validé la conformité ? La PRMP n'y figurait pas, en violation de l'article 137 du code. La Direction nationale du contrôle financier, qui a visé le marché le 7 janvier 2026, est aussi pointée pour une « défaillance » : un contrôle rigoureux aurait dû détecter ces irrégularités.

Responsabilité du DAAF engagée

Au final, l'ARCOP retient contre M. KEKE Yaovi des indices graves de déclarations mensongères, prévus aux articles 49 et 51 du code des marchés publics, et engage sa responsabilité personnelle au titre de l'article 53. Le CRD annonce qu'il sera saisi des faits reprochés au DAAF.

Dans ses décisions, le Comité affirme que les achats sur le Fonds du tourisme sont soumis à la commande publique, déclare la procédure et la réception irrégulières, et charge le Directeur général par intérim de l'ARCOP de notifier la délibération à la PRMP, au ministre, au Directeur de cabinet, au DAAF, à la DNCF, à la Cour des comptes et à la DNCCP, pour publication.

La Rédaction

Concours national de mémorisation et compréhension des "hadiths" Les présélections tiennent toutes leurs promesses à Lomé

La section du Togo de la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains a organisé le 27 juin 2026 au Centre Socio-éducatif Al Fourquane de l'ONG DirectAid, les présélections de la 3^e édition du concours national de la mémorisation et de la compréhension des hadiths du Prophète Mohammed.

Placée sous l'égide de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Amir Al-Mouminine, l'initiative s'inscrit dans le prolongement du Haut Message Royal appelant à célébrer le quinzième centenaire de la naissance du Prophète. Elle met en œuvre la onzième recommandation de la 7^e session ordinaire du Conseil supérieur de la Fondation, qui a décidé de consacrer cette édition à la biographie prophétique.

Rapprocher la jeunesse de la Sunna authentique

Pour les organisateurs, l'objectif est double : faire rayonner la Sira et les qualités du Prophète, et ancrer chez les jeunes générations une compréhension authentique de l'islam. La Sunna, rappelée dans le préambule, est présentée comme une source essentielle de la connaissance islamique, qui

détaille le Coran, en précise les dispositions et fournit un modèle concret pour la vie de la communauté. D'une manière générale c'est d'encourager les jeunes à apprendre et comprendre le Coran ainsi que les paroles du Prophète. C'est de promouvoir un islam fondé sur le savoir, le bon comportement, la paix et contrer les mauvaises interprétations et l'extrémisme.

La Fondation insiste aussi sur la nécessité de préserver l'authenticité du hadith. Elle rappelle le rôle des savants qui

consigné un patrimoine immense dans les Musnad, Sunan, Muwatta' et autres recueils. « Cette science est une religion ; prenez donc garde à ceux de qui vous apprenez votre religion », a-t-on cité.

100 hadiths, 3 catégories, 2 types d'évaluation

Cette 3^e édition est exclusivement consacrée à la biographie prophétique. Les candidats, hommes et femmes âgés d'au moins 12 ans, devaient choisir librement l'une des trois



ont établi la science de la chaîne de transmission, examiné la fiabilité des narrateurs et

catégories :

1. Première catégorie : mémorisation de 40 hadiths sur

les preuves de la prophétie, sans interrogation sur les transmetteurs.

2. Deuxième catégorie : 30 hadiths sur les qualités morales et physiques du Prophète, avec explication des termes difficiles.

3. Troisième catégorie : 30 hadiths sur les caractéristiques propres au Prophète, avec des questions de terminologie de la science de l'hadith.

L'évaluation combine une note normative sur 20, portant sur la mémorisation, l'exactitude du texte et la compréhension, et une évaluation qualitative sur 20, qui mesure la précision de la récitation, la fluidité, la gestion des arrêts, les erreurs de prononciation et l'ordre de restitution des hadiths.

Au-delà de la mémorisation, le concours vise à renforcer la connaissance de la Sira, à mettre en évidence les preuves de la prophétie, à promouvoir les valeurs de coexistence pacifique en Afrique, et à former les jeunes à l'éthique du dialogue et au bon comportement, en prenant pour modèle les qualités du Prophète Élu.

À l'issue de la 3^e édition de ce concours national de hadith, El-hadj Mamadou Abdou-Baki, Président de la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains section Togo a tout d'abord rendu grâce à Allah et

prié pour le Prophète Mohammed, sa famille et pour la paix des musulmans.

Évoquant la compétition, il s'est félicité du travail accompli par les jeunes, tout en les encourageant à persévérer l'esprit d'un bon musulman. Il a fait savoir que les lauréats togolais représenteront par la suite, le pays lors de la compétition entre premiers des pays africains. « Ils ont fait leur effort, mais ce n'est pas 100% parfait. Ils doivent encore apprendre », a-t-il conclu avec humilité.

Remerciements aux autorités togolaises

Le Bureau du Togo de la Fondation a salué le soutien des autorités politiques, traditionnelles et sociales du pays pour la réussite de l'événement. Il a également rendu hommage au Président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé, pour sa diplomatie qui favorise les échanges fructueux entre le Togo et le Royaume du Maroc.

L'événement confirme ainsi la volonté de la Fondation Mohammed VI des Oulémas Africains de consolider, au Togo et sur le continent, une religiosité équilibrée, ancrée dans la connaissance authentique de la Sunna.

Elom

Soirée des Courts Métrages

La 4^e édition s'ouvre avec la naissance de "Seven Lab"

C'est dans une salle pleine de professionnels, de partenaires et de journalistes que la quatrième édition de la Soirée des Courts Métrages a été lancée officiellement à Lomé, avec une annonce forte qui est la création du Laboratoire du 7^e Art, baptisé "Seven Lab".

En ouvrant la conférence de presse, les organisateurs ont

valorisation pour les créateurs du pays.

Mais très vite, une autre ambition s'est imposée aux porteurs du projet. Comment aller au-delà de la projection pour accompagner concrètement les jeunes réalisateurs et leur donner les moyens de développer pleinement leur potentiel artistique et



d'abord salué la mobilisation autour du cinéma togolais. Depuis quatre ans, la Soirée des Courts Métrages s'est imposée comme un rendez-vous annuel dédié au format court. En quatre éditions, ce sont plus de 2000 personnes réunies, une dizaine de films projetés et une équipe de jeunes passionnés qui ont contribué à faire vivre le 7^e Art auprès du public togolais. L'événement s'est fixé pour mission de créer des espaces de rencontre, de diffusion et de

professionnel ? C'est de cette question qu'est né "Seven Lab".

Conçu comme un laboratoire de création, "Seven Lab" se veut un espace d'expérimentation et de perfectionnement. L'idée centrale est simple et inédite : placer plusieurs jeunes réalisateurs face au même défi. Un même scénario, un même décor, les mêmes ressources techniques. Ce qui fera la différence, ce sera la vision de chacun, sa manière de raconter

l'histoire, sa direction d'acteurs, son découpage, son regard et sa sensibilité. L'objectif est de démontrer que le réalisateur n'est pas qu'un technicien, mais le véritable architecte de l'émotion cinématographique.

Le laboratoire s'articule autour de trois axes : former,

Les étapes de la formation, les doutes, les défis, les tournages et la compétition finale seront documentés afin de rendre le cinéma accessible, visible et attractif pour la jeunesse togolaise et africaine.

Pour les initiateurs, ce projet est un investissement. Un

ensemble une industrie plus forte, plus ambitieuse et plus compétitive.

Au cours de ce lancement, Aimé Solo a saisi cette opportunité pour adresser des remerciements appuyés à l'équipe de la Soirée des Courts Métrages, aux futurs partenaires



créer et révéler. Former les réalisateurs de demain à travers un accompagnement professionnel. Créer des opportunités concrètes d'apprentissage et de production. Révéler des talents capables de porter dignement le Togo sur les scènes nationales et internationales. Au-delà de la résidence pour les participants, "Seven Lab" sera aussi une aventure à suivre pour le public.

investissement dans la jeunesse, dans la culture et dans l'économie créative. Car chaque réalisateur formé peut déboucher sur de nouvelles productions, de nouveaux emplois, de nouvelles histoires et une meilleure visibilité pour le Togo. Convaincus que le cinéma togolais a un potentiel immense et que ses histoires méritent d'être racontées, ils estiment que le moment est venu de bâtir

et aux médias. C'est le lieu pour lui d'inviter tout un chacun à accompagner cette vision pour que la culture togolaise rayonne au-delà de ses frontières et au-delà du continent. La quatrième édition de la Soirée des Courts Métrages s'ouvre ainsi, avec en ligne de mire l'aventure du Laboratoire du 7^e Art et l'espoir de faire briller le cinéma africain.

Dieudonné

Coupe du monde 2026

L'Afrique entre dans l'histoire avec 9 nations en 16^{èmes} de finale

L'Afrique vient de réécrire le livre des records. Pour la première fois de l'histoire de la Coupe du monde, 9 sélections africaines disputeront les 16^{èmes} de finale d'un Mondial. L'Algérie et la RD Congo ont validé leur billet dans la nuit du 5 juin 2026, et font passer le continent de 8 à 9 représentants. Un chiffre inédit qui confirme l'impact de l'élargissement à 48 équipes.

Le nouveau format y est pour beaucoup. Avec le tour de 32 et la qualification des 8 meilleurs troisièmes de groupe, la FIFA a offert une seconde vie aux sélections africaines. Cette mécanique a permis à des nations qui n'auraient pas survécu à l'ancien format de rester dans la course. Résultat : l'Afrique aligne désormais une densité que l'Europe connaissait seule jusqu'ici.

Les cadors confirment

Le Maroc reste le visage de la continuité. Demi-finaliste au Qatar, les Lions de l'Atlas ont dominé leur groupe : 7 points, une attaque prolifique, seulement deux buts encaissés. Sans le costume d'outsider de 2022, ils défieront les Pays-Bas en 16^{èmes} avec l'ambition d'aller plus loin.

L'Égypte de son côté a terminé en tête de sa poule après une campagne de qualifications à 26 points. Le Ghana, absent en 2018, retrouve les 16^{èmes} avec 4 points et un effectif en reconstruction. La Côte d'Ivoire franchit elle aussi un cap. Les Éléphants, avec un collectif jeune, font mieux que la génération Drogba-Touré qui n'avait jamais passé les poules.



Les surprises qui font date

Deux histoires ont bousculé tous les pronostics. L'Afrique du Sud a mis fin à 16 ans d'attente en se qualifiant grâce à une victoire contre la Corée du Sud. Une première pour Bafana Bafana, portée par une transformation offensive qui a tenu le choc.

Le Cap-Vert entre aussi dans la légende. Pour sa toute première participation, les Requins Bleus ont décroché leur place avec trois nuls dans le Groupe H. Ils affronteront l'Argentine de Messi,

mais ils ont déjà marqué l'histoire.

Algérie et RD Congo : le déblocage final

Le Sénégal avait ouvert la voie en passant parmi les meilleurs troisièmes malgré sa défaite face à la Norvège. L'Algérie et la RD Congo ont fait sauter le dernier verrou. Les Fennecs, battus par l'Autriche, ont assuré leur qualification au classement des meilleurs troisièmes. Les Léopards ont eux validé leur ticket face à l'Ouzbékistan. Seule

la Tunisie n'a pas franchi les poules, après trois défaites.

9 sur 16 : l'Afrique change de statut

Au-delà des chiffres, ce Mondial 2026 révèle une profondeur nouvelle. Le niveau africain ne repose plus sur 2 ou 3 nations. Les fédérations ont investi dans le suivi des joueurs, la préparation physique et l'encadrement technique. Ça se voit : moins de buts encaissés bêtement, plus de maîtrise dans les fins de match.

L'enjeu des 16^{èmes} est désormais de transformer la quantité en résultats. Maroc-Pays-Bas, Côte d'Ivoire-Norvège, Sénégal-Irak, Argentine-Cap-Vert... Les affiches ne laissent plus de place à la figuration. L'Afrique est là pour bousculer la hiérarchie.

Avec 9 nations sur 16, le continent représente plus de la moitié du tableau africain possible. Un scénario qu'on n'imaginait pas en 2022. Le 5 juin 2026 restera donc comme le jour où l'Afrique est devenue le grand gagnant de la nouvelle Coupe du monde.

Agbé

Vis l'instant Yas YasApp

L'app tout-en-un qui
simplifie ton quotidien !



Scanne, télécharge et utilise gratuitement
ta YasApp. Profite en plus d'1 Go
de bonus offert !



1- 00000

Yas